

#### 1 – Compétitions officielles

Les compétitions officielles sont les compétitions aboutissant sur des titres de champion départemental, régional, interrégional ou national.

L'organisation de ces compétitions fait partie de la mission de service public des fédérations délégataires.

En ce qui concerne les disciplines du CNKDR, le nombre de compétiteurs potentiels n'étant pas assez élevé, nous n'organisons des compétitions qu'aux niveaux régional et national.

L'organisation des championnats régionaux sont de la responsabilité des CRKDR sous le contrôle du CNKDR et l'organisation des championnats nationaux de celle du CNKDR.

Les championnats régionaux sont destinés à sélectionner les compétiteurs masculins pour les championnats de France individuels des catégories "Honneur" et "Excellence" et les équipes pour les championnats de France "Honneur". Ce qui implique que les règlements de ces mêmes championnats de France doivent être appliqués lors de ces sélections.

Ce sont aussi des manifestations devant servir la promotion du Kendo et participer à l'animation régionale au travers des compétitions réservées aux jeunes, aux femmes et aux pratiquants adultes "Kyusha".

#### 2 – L'organisation

Les championnats régionaux doivent être organisés et contrôlés par la CRKDR.

Chaque CRKDR devra fournir les classements suivants :

- Hommes catégorie "Honneur"
- Hommes catégorie "Excellence"
- Équipes catégorie "Honneur"

Les classements se feront dans l'ordre de 1 à x, en fonction des quotas qui lui sont attribués et en prévoyant suffisamment de remplaçants en cas de forfait.

Les quotas régionaux sont calculés par le CNKDR au prorata du nombre de licenciés par catégories.

Ces championnats peuvent être organisés dans le cadre d'un événement interrégional en accord avec les autres CRKDR.

#### 3 – Le contenu des championnats régionaux

Les championnats à mettre en place pour une région sont :

- Un championnat individuel masculins "Honneur" réservé aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Dan\*
- Un championnat individuel masculins "Excellence" réservé aux 3<sup>ème</sup> Dan et plus et aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Dan désirant participer dans cette catégorie et renonçant ainsi à une participation dans leur catégorie.
- Un championnat individuel féminines yudansha
- Un championnat par équipes "Honneur"

Les catégories optionnelles sont :

- Un championnat individuel masculins kyusha
- Un championnat individuel féminines kyusha
- Des championnats individuels jeunes par catégorie d'âge (voir règlement sportif)

\* 2<sup>ème</sup> Dan le jour de la compétition. En cas de réussite à l'examen du 3<sup>ème</sup> Dan la veille de la compétition, le combattant ne pourra plus participer à la compétition dans cette catégorie.



#### 4 – Modes de sélection

Les championnats individuels masculins "Honneur" et "Excellence" et les championnats par équipes "Honneur" sont sélectifs pour les championnats de France des mêmes catégories selon les quotas régionaux définis dans le règlement sportif.

Pour les championnats individuels féminines yudansha, la participation aux championnats régionaux est une condition obligatoire pour participer aux championnats de France dans la même catégorie. Pour les catégories jeunes, l'inscription aux Championnats de France ne nécessite pas de passer par des sélections régionales.

#### 5 – Rôle du Président et/ou du DTR Kendo de la CRKDR

Les sélections régionales faisant partie des animations du territoire, la CRKDR doit assumer la totalité des démarches et des charges inhérentes à cette organisation avec l'aide de la ligue de Judo de sa région.

Le CNKDR pourra verser une subvention aux CRKDR qui en feront la demande en début de saison à l'aide des imprimés destinés à cet effet. Cette aide financière sera validée par le comité directeur du CNKDR avant la fin d'année calendaire. Au delà de ce délai plus aucune aide ne sera attribuée.

La CRKDR organisatrice devra convoquer les arbitres, les commissaires sportifs et toutes les personnes nécessaires au bon déroulement de la manifestation et assurer les défraiements inhérents à ces déplacements.

Elle devra également établir les dossiers d'inscription et les faire parvenir à tous les clubs concernés de la région. Elle devra ensuite traiter les inscriptions, faire les tirages au sort pour chaque championnat.

Le jour de la compétition, un contrôle des passeports, des licences et des certificats médicaux devra être effectué par les organisateurs.

Après la compétition, un compte rendu détaillé avec les listes des participants et les résultats complets devra être envoyé à destination du secrétariat ou du Département Sportif du CNKDR. Ce compte rendu doit être **OBLIGATOIREMENT FAIT** sur les formulaires se trouvant pages 36 à 38 du Règlement Sportif du CNKDR.

Afin de permettre la transmission et le traitement de ces informations tous les championnats régionaux devront être organisés au plus tard 3 semaines avant les premiers championnats de France individuels.

#### 6 – Passage de grades régional

A l'occasion de l'organisation de championnats régionaux, la CRKDR peut mettre en place un examen de grades du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> Dan, selon les conditions prescrites dans le Règlement des grades du CNKDR.

Cet examen de grades peut participer à l'animation locale mais aussi amener des recettes supplémentaires dans la mesure où les frais d'inscription restent acquis à la CRKDR.

